Rémunération Fiche Technique N° 36

CISM: PRINCIPE DU MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION

Date de création : 26/04/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Partie II – 2.1 page 31 Validé ☑ En diffusion ☑

#### **RAISON D'ETRE**

La Société DHL Express s'est engagée, lors des négociations portant sur la méthodologie des accords sur les Rapprochement Progressif des Statuts (RPS), à garantir le maintien des niveaux individuels de rémunération.

Le **Complément Individuel de Salaire Mensuel** (CISM) répond à cet engagement. Il correspond à un montant fixe, établi et perçu de manière individuelle, versé mensuellement, et destiné à compenser, le cas échéant, les écarts de rémunération résultant du changement de statut et de structure de rémunération.

#### PERSONNEL CONCERNE

Tous les salariés DHL Express présents au 31 mars 2006, quelque soit leur statut (OETAM, Cadre), sont susceptibles de percevoir un CISM.

## **PRINCIPE**

Le CISM permet de faire converger les anciennes structures de rémunération vers la structure de rémunération DHL Express, tout en garantissant le maintien du niveau individuel de rémunération et en évitant les effets jackpot.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Anciennes primes sans équivalent dans le statut DHL Express, perçues de façon permanente et récurrente par le salarié, même si le montant de ces primes pouvait varier dans le temps.
   Le montant de ces primes, ramené à une movenne mensuelle, est intégré :
  - soit dans le salaire de base, si celui-ci est inférieur à la grille DHL Express,
  - soit dans le CISM.

SOCIETE D'ORIGINE	ANCIENNES PRIMES		
ARCATIME ET TIERCELIN	Prime fixe mensuelle Prime dossier spécifique	Prime camion remorque Prime exceptionnelle	
DUCROS	•Prime de poly∨alence	Prime affectation client	
DHL INTERNATIONAL	Prime poids lourd Prime DAF	Prime de transport (hors carte orange)	
DANZAS	Prime de flexibilité Prime exceptionnelle Prime faisant fonction Prime de manutention Prime de non incident Prime de contrôle	Prime de non accident Prime qualité productivité Prime transport brute Prime d'enlèvement Prime d'équipe Prime spéciale	

Date de création : 26/04/06 Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Partie II - 2.1 page 31 Validé ☑

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

En diffusion ☑

Anciennes primes faisant l'objet d'une convergence vers une prime de même nature dans le statut **DHL Express** 

Primes fixes perçues avant convergence	Société d'origine	Primes alimentant	Primes DHL Express
Prime d'assiduité	DANZAS, ARCATIME, TIERCELIN		Prime de présence
Prime de vacances	DUCROS		
RIO	DHL INTERNATIONAL		
SOI	DHL INTERNATIONAL		Prime de performance
PFA (Prime annuelle de Fin d'Année / Cadres)	DANZAS, DUCROS, ARCATIME, TIERCELIN		
Prime polyvalence DANZAS, DUCROS, ARCATIME, TIERCELIN			Prime de polyvalence
Prime multi routes DHL INTERNATIONAL			-
Prime de salissure	DHL INTERNATIONAL		Indemnité de salissure

Tous les montants des primes sont ramenés à une base mensuelle.

Au cas où le montant de l'ancienne prime est inférieur au montant de la nouvelle prime, l'entreprise finance la différence.

Lorsque le montant de l'ancienne prime est supérieur au montant de la nouvelle prime, la différence (Anc. Prime - Nelle Prime) est intégrée :

- soit sur le salaire de base, si celui-ci est inférieur à la grille DHL Express
- soit sur le CISM

(cf. Fiche Technique N°38 – **Prime de Présence**)

- **En résumé**, le CISM peut être alimenté par :
  - les anciennes primes sans équivalent dans le statut DHL Express
  - les anciennes primes avec équivalent dans le statut DHL Express et d'un montant supérieur

## Règle de convergence (pas d'effet jackpot)

Dans le cas d'un salarié dont le salaire de base est inférieur à la grille DHL Express et bénéficiant d'un montant intégré dans le CISM, l'écart à la grille sera comblé en partie ou en totalité via le CISM. Le cas échéant l'entreprise comblera l'écart résiduel.



Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

# CISM: PRINCIPE DU MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION

Date de création : 26/04/06 Date de mise à jour : 11/07/2006

Partie II - 2.1 page 31

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Validé ☑

En diffusion ☑

- Le CISM est ramené à une base mensuelle et est versé sur 12 mois.
- Pour les salariés concernés, le CISM devient un élément fixe de rémunération et qui apparaîtra comme tel sur le bulletin de salaire
- Le CISM sera actualisé dans le cadre des NAO
- Les nouvelles primes de fractionnement, de réactivité, de renfort, et de remplacement, prévues dans l'accord sur les Rémunérations DHL Express ne sont pas alimentées par d'anciennes primes ou par le CISM : elles sont intégralement financées par l'Entreprise.

## PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

- La convergence se fait par étapes en fonction du calendrier prévu par les accords, consultable, et affiché en agence (cf. Fiche Technique N° 37 - Structure de rémunération - calendrier de déploiement)
- Le CISM est introduit avec la mise en place de la prime de Présence au 1er Juillet 2006 avec effet rétroactif au 1er Avril 2006. Cette prime est payée avec un mois de décalage, la nouvelle structure de rémunération ne sera visible que sur les paies d'août 2006
- Le CISM sera réactualisé selon les mêmes principes à chaque date de convergence prévue par l'accord sur les rémunérations :
  - 1er Janvier 2007
  - 1er Janvier 2008
  - 1er Janvier 2009
  - 1er Janvier 2010

## **ILLUSTRATION**

Mon statut Danzas, m'accorde une prime d'Assiduité de 670 € /an à taux plein. Cette prime équivaut à 55,83 € / mois.

Dans le statut DHL Express le montant prévu de la prime de Présence est de 30 €/ mois à taux plein. La différence de 25, 83€ /mois sera intégrée:

- soit au salaire de base, si celui-ci est inférieur à la grille DHL Express
- soit au CISM

Le cas échéant les primes que je percevais régulièrement au titre de mon statut Danzas et sans correspondance dans le statut DHL Express seront soumises aux mêmes règles de convergence.

